



COMPTE RENDU
de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024

Elle s'est tenue dans les locaux de l'École de musique du Clermontois

le samedi 3 février 2024 à 10h00

Inscrits = 75 Votants = 43, répartis comme suit : Présents 20 – Pouvoirs 23

Le quorum de 19 étant atteint l'AGO a pu se dérouler.

Début de l'AGO à 10h30

En préambule, Mme Sanvoisin, présidente en exercice en 2023, remercie les représentants des associations des chorales de leur présence.

Elle précise en préambule que 18 chorales sont adhérentes à la FDCO ce qui représente 570 choristes issus du département.

Après avoir annoncé le déroulement de l'AGO, Mme Sanvoisin remercie M. Philippe Léveillé, trésorier, pour son engagement à la FDCO depuis de nombreuses années et qui, pris par d'autres occupations, ne renouvelle pas son mandat, et quittera la FDCO à la fin de la présente AGO.

Rapport moral et bilan d'activités (Annexe 1)

Mme Sanvoisin en fait une lecture.

Sans question de la part de l'assistance, le rapport et bilan sont mis au vote.

⇒ **Il est Approuvés à l'unanimité.**

Mme Véronique Fretter intervient pour inciter les chorales à participer à des concerts communs avec les chœurs de formation de la FDCO.

La FDCO est disposée à apporter toute l'aide nécessaire à l'organisation et précise qu'il est possible de partager les frais d'organisation par exemple.

La FDCO est ouverte à toutes propositions que pourraient faire ses adhérents.

Bilan financier (Annexes 2 et 3)

Mme Sanvoisin précise que la présentation du bilan, a été modifiée afin de correspondre aux documents demandés pour la demande de subvention.

M. Léveillé, Trésorier en poste, présente ensuite le bilan financier en détaillant les différents pôles de dépenses et recettes.

Lors de cette présentation, plusieurs discussions ont été abordées.

- Mme Meunier-Duhant, vice-présidente et assistante administrative donne quelques précisions sur certaines dépenses tels les stages, ainsi que sur la SEAM, organisme qui accorde, moyennant une cotisation et sous condition d'achat d'au moins 1 original, d'utiliser un certain nombre de photocopies. Ce qui peut générer une substantielle économie.

- Une mise en garde est faite sur le droit à l'utilisation des images pour les sites, pages facebook et affiches.

- Autre discussion sur les frais d'utilisation des églises lors des concerts. Doit-on payer ces frais ?

Réponse du CA : il est possible et légitime qu'une participation pour le chauffage soit demandée à la condition que l'église ne soit pas sous contrat d'entretien avec la commune.

La présidente insiste sur le fait qu'il est recommandé de se rapprocher des mairies avant de régler ces "factures".

Néanmoins, constat est fait qu'il est difficile d'envisager de refuser ces demandes sous peine de se voir refuser l'accès déjà restreint à ces lieux privilégiés des concerts chorals...

- Dans le chapitre « Recettes » la question des entrées payantes a été abordée.

Les concerts organisés par les chœurs de la FDCO sont-ils autorisés à effectuer des entrées payantes sous la forme de « recette chapeau (libre participation) ou billetterie.

Rien dans les statuts n'empêche cette pratique mais il serait souhaitable de définir ce qu'il convient de privilégier ainsi que la destination des recettes. Cette question pourra être traitée au cas par cas.

- Sur le coût et la participation aux stages d'été.

La participation financière de la FDCO est particulièrement importante et chacun s'accorde à dire que le coût est relativement modéré par rapport à ce qui se pratique pour des stages similaires.

Toutefois Mme Marjollet fait remarquer que ce sont bien souvent les mêmes personnes qui y participent et qu'il faudrait mettre l'accent sur la communication autour de ces stages. Karine Laurent souligne que des conseils à ce sujet ont été pertinemment offerts par une stagiaire 2023.

Réflexion est faite également sur le lieu de ces stages (en l'occurrence Saintes en Charentes maritime) qui est peut-être un frein à la participation.

Mme Sanvoisin souligne que l'éloignement favorise non seulement la cohésion des stages et cela permet une réelle progression dans l'apprentissage des chants et une évolution dans le travail vocal.

La question est prise très au sérieux par le CA qui cherche depuis déjà plusieurs années une solution médiane mais les lieux pouvant nous accueillir dans les meilleures conditions sont assez rares. En 2025, le stage d'été est prévu en Alsace.

Mme Sanvoisin souhaiterait que les zones les plus éloignées du département soient mieux desservies par les services proposés par la FDCO (cours de chant par exemple), mais remarque qu'il y a peu de chorales adhérentes sur le secteur Nord qui reste difficile d'accès.

- La FDCO a pour objectif en 2024 d'aller à la rencontre des chorales situées dans les communes les plus retirées et de définir avec elles ce que la fédération pourrait leur apporter.
- Une dernière question est posée et elle concerne la « Valorisation du bénévolat » présente dans les dépenses et recettes.

Mme Sanvoisin précise que ce n'est pas une obligation que de la faire paraître dans le bilan, mais la législation l'y autorise.

Cela permet de chiffrer les heures de bénévolat, et de démontrer ce que cela pourrait coûter si le travail effectué par les bénévoles de la fédération devait être fait par un employé rémunéré.

Le chiffre représenté est contrebalancé dans les dépenses et les recettes.

Le bilan financier / budget 2024 a ensuite été mis au vote : ⇒ **approuvé à l'unanimité**

Présentation des membres du CA

Les membres du Conseil d'administration en poste se présentent à l'assemblée.

Renouvellement des mandats :

3 membres sont sortants

Philippe Léveillé ne se représente pas.

Martine Sanvoisin et Nadège Meunier-Duhant se représentent.

⇒ **Elles sont réélues à l'unanimité**

Monique Ait Kaci du Chœur de Clermont propose sa candidature.

⇒ **Elle est élue à l'unanimité**



Questions diverses

- Mme Dammeville, choriste du Clermontois inscrite au chœur Wazdoowap demande d'examiner les possibilités d'alterner les lieux de répétitions entre Chantilly et Clermont.
La cheffe de chœur Victoria Rummler venant de Paris par le train, la gare de Clermont n'est pas desservie pour correspondre aux horaires des répétitions. La question pourra toutefois être débattue en interne avec la cheffe de chœur.
- La seconde question de Mme Dammeville concernant une éventuelle négociation des tarifs des écoles de musique est hors cadre de la FDCO et ne peut donc pas être débattue.

- Présentation du stage de Saintes 2024 - Date : 23 au 30 juillet 2024

Intervention de M. Thomas Forget, directeur du stage.

M. Forget précise que cette année le stage sera mixte, à savoir d'initiation à la direction d'un chœur mais aussi adapté aux choristes.

Les intervenants ne sont pas encore tous connus, et des réponses sont attendues de Clémence Lévy et Matthieu Justine. Christophe Chauvet, pianiste et intervenant sera lui bien présent.

Il n'y aura pas ou très peu de scénique ce qui ne nécessitera pas du « Par cœur » .

Le thème tournera autour des musiques de films.

Il précise qu'il ne changera pas la formule très appréciée depuis la création des stages d'été des cours de chants en alternance avec des ateliers et qu'il y aura toujours un concert des stagiaires qui permet à tout un chacun de se produire en public. Le concert de fin de stage sera dirigé par les « apprentis chefs de chœur ».

Il insiste sur le fait que pour participer au stage en tant que choriste il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique. Il est toutefois recommandé un travail en amont au moyen des tutos et partitions qui seront fournis début avril.

Madame Sanvoisin remercie Thomas et clôture l'Assemblée Générale à 12H07.

Présidente

Martine Sanvoisin



Secrétaire

Jacques Delobel

